

COMMUNE DE LE DOULIEU
MAIRIE
59940 LE DOULIEU
TELEPHONE : 03.28.48.85.21
TELECOPIE : 03.28.48.55.21

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LE DOULIEU
DU JEUDI 25 FEVRIER 2016 à 19 Heures 30 EN MAIRIE DE LE DOULIEU

CONVOCACTION DU 08 FEVRIER 2016

**PRESENTS : D. WALBROU - B.DELANGUE - D. VILBOIS – D. VANKEMMEL - H. CARON
– A. DEGRYSE - L. STRECK – S. PETITPREZ - F. LEFEBVRE - C. PLANQUE - Y.
LEMAITRE - C. GRIGNON - J. DEGRYSE - C. LAPAILLE (14)**

ABSENTS EXCUSES : N. LESAGE (1)

SECRETAIRE DE SEANCE : D.VILBOIS – L.STRECK

A L'ORDRE DU JOUR :

2016/22 : DETR – programme 2015 – demande de subvention ancien presbytère

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère pour le transformer en médiathèque. M Munch, maître d'œuvre, a proposé au Conseil Municipal plusieurs projets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal en retient un.

Ce projet inclut un dispositif de chauffage au sol, le remplacement des volets roulants par des volets à commande à distance et tous les travaux de peinture intérieure et extérieure de l'immeuble.

A l'unanimité, les élus valident :

- Le plan proposé
- Le devis descriptif et financier pour un montant de 99 000 Euros H.T.
- Le plan de financement
- Le dépôt du permis de construire par M MUNCH, maître d'œuvre.
- La mise en activité de ce bâtiment aux normes ADAP
- Sollicitent la subvention DETR au taux de 40%, soit un montant de 39 600 Euros H.T.

2016/23 : Création d'un poste adjoint administratif principal seconde classe

M le Maire explique à ses collègues les besoins en matière de travail administratif en Mairie. La complexité des dossiers nécessite une qualification des candidats. Considérant ces arguments, le Conseil Municipal décide la création d'un poste administratif de seconde classe.

Le poste pourra être pourvu par un candidat qui a réussi le concours ou par voie de mutation afin d'offrir un service de qualité au public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conseille à M le Maire de recruter pendant cette période transitoire un contrat à durée déterminée pour faire face au retard de travail administratif actuel engendré par un arrêt de travail d'un adjoint administratif de seconde classe qui a démarré en Aout 2014.

2016/24A : SIDEN –Défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de SIDEN-SIAN du 28 Janvier 2016, ayant pour objet la compétence défense extérieure contre l'incendie.

La commune de Le Douliou va devoir contribuer à ce service pour la somme de 7 235 Euros. Suite à une demande d'explication du Conseil Municipal, il s'agit de l'entretien et du remplacement des bornes à incendie pour protéger les différents bâtiments appartenant aux Douliouisiens.

Cette cotisation a été augmentée de 3 à 5 euros par le Comité Syndicale SIDEN-SIAN. Le Conseil Municipal regrette cette forte augmentation.

2016/24B : Fiscalisation DECI – Notification délibération comité syndical

Monsieur le Maire donne lecture du courrier recommandé avec avis de réception du 25 Janvier 2016 du SIDEN-SIAN. Monsieur le Maire explique que lors du débat d'orientation budgétaire du 16 Novembre 2015, le comité syndical SIDEN-SIAN a envisagé de revaloriser la contribution communale pour l'année 2016 de 3 Euros TTC à 5 Euros TTC par habitant avec l'engagement de stabiliser ce montant jusqu'en 2020.

Le prix de base permettra sur une période de 8 ans d'atteindre l'objectif fixe qui équivaldrait à protéger 80% des bâtiments existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition du SIDEN-SIAN et la possibilité offerte à l'article L5212-20 du CGCT de fiscaliser cette contribution financière. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette fiscalisation qui s'appliquera sur les deux taxes foncières : la taxe d'habitation et également sur la CFE.

2016/25 : Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN –Compétences « eau potable et industrielle » :

La séance est ouverte. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIDEN-SIAN du 28 Janvier 2016. Il est notifié au Conseil Municipal les délibérations des Comités du SIDEN-SIAN pour l'adhésion de nouvelles communes :

- Commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau potable » - « Assainissement Collectif ».
- Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent avec transfert de compétences - « Assainissement Collectif » - « Assainissement non Collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord).
- Commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de compétences « Assainissement Non Collectif ».

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour les différentes propositions ou adhésions expliquées ci-dessus.

2016/26 : Demande de subvention – réserve parlementaire auprès d'un député

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M Jean Pierre ALLOSSERY du 25 Janvier 2016.

Monsieur le Député souhaite accorder à la commune de Le Douliou une subvention de 7.000 euros au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2016, pour le projet communal qui concerne les travaux de rénovation et d'accessibilité de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet du plan de financement et sollicite la subvention de 7 000 Euros au titre de la réserve parlementaire.

2016/27 : SIDEN – Notification délibération cotisation syndicale

Suite à un courrier de SIDEN-SIAN du 1er Février 2016, M le Maire explique qu'une cotisation est appelée également par le SIDEN-SIAN pour la gestion des eaux pluviales à caractère administratif. Il s'agit d'une contribution syndicale pour l'entretien des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration. Pour l'année 2016, elle va s'élever à 29 128,11 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'inscription de cette dépense au budget primitif 2016.

2016/28 : Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

M le Maire donne lecture d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Considérant le faible nombre de demandes, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande pour l'instant et charge Monsieur le Maire d'établir une demande de devis afin d'établir le coût d'une étude géologique.

2016/29 : USAN – Agrément des piègeurs

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'USAN du 15 Février 2016 concernant l'agrément des piègeurs afin d'améliorer la lutte contre le rat musqué. En 2016, l'USAN a décidé de renouveler une cession de formation qui s'adresse à tous (particulier, employés communaux, agriculteurs, piègeurs débutants ou occasionnels). Une inscription de cette cession de formation devra se faire le plus rapidement possible. Cette information figurera dans la prochaine gazette communale.

2016/30 (a) : Propositions de réduction de durée de plusieurs emprunts de la Caisse d'Epargne à taux plus élevé que le marché actuel

Monsieur le Maire donne la liste des emprunts de la Caisse d'Epargne à taux plus élevé que le marché actuel dont il propose la réduction de la durée.

Les modalités seraient les suivantes :

1) avenant de réduction de durée pour le prêt n° 7949018 :

- Date d'effet : 25/04/2016
- CRD : 113.415,13 €
- Durée initiale restant à rembourser : 16 ans
- Durée réduite à : 4 ans
- Taux fixe : 4,70 % trimestriel
- Frais d'avenant : 150 €

2) avenant de réduction de durée pour le prêt n° 8298718 :

- Date d'effet : 25/03/2016
- CRD : 39.290,90 €
- Durée initiale restant à rembourser : 8 ans111
- Durée réduite à : 4 ans
- Taux fixe : 3,98 % trimestriel
- Frais d'avenant : 150 €

3) avenant de réduction de durée pour le prêt n° 7509594 (au nom du CCAS)

- Date d'effet : 25/06/2016
- CRD : 37.218,99 €
- Durée initiale restant à rembourser : 14 ans
- Durée réduite à : 3 ans
- Taux fixe : 4,50 % annuel
- Frais d'avenant : 150 €

Après en avoir délibéré (appréciation du montant important des intérêts économisés) et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les modalités de réduction négociées entre la Commune de LE DOULIEU et la Caisse d'Epargne, commentées et expliquées par Monsieur le Maire.

2016/30 (b) : Proposition définitives d'emprunt de la Caisse d'Epargne d'un emprunt de 500.000 euros pour financement de deux nouveaux investissements : achat d'un immeuble Grand Rue et travaux de mise aux normes accessibilité de la mairie.

Monsieur le Maire donne également lecture d'une seconde proposition de la Caisse d'Epargne pour un programme d'investissement de 500.000 euros sur une durée de 15 ans.

Ce programme d'investissement comprend deux types d'opération :

- l'achat d'un immeuble Grand Rue d'un montant de 300.000 euros tous frais compris.
- des travaux de mises aux normes de la Mairie (sécurité, accessibilité, pour un montant de 200.000 Euros) ;

La proposition de la Caisse d'Epargne consiste à l'octroi d'un prêt à taux fixe de 500.000 euros sur une durée de 15 ans au taux de 1,85 % remboursable trimestriellement. Les frais de dossier acceptés par le Conseil Municipal seraient au maximum de 750 Euros.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne tout pouvoir à M le Maire pour contracter cet emprunt de 500.000 Euros sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1,85 % avec des remboursements (échéances) trimestriels et des frais de dossier limités à 750 Euros.

2016/31 : Préparation de la notice explicative destinée aux familles pour les inscriptions A.L.S.H.de Juillet 2016.

Monsieur le Maire donne lecture de la notice explicative destinée aux familles pour les inscriptions A.L.S.H. de Juillet 2015.

Après avoir apporté quelques modifications afin d'améliorer sa lisibilité pour 2016, le Conseil Municipal valide cette notice explicative.

2016/32 : Dates et horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement en Juillet 2016 – Garderie

Compte tenu du calendrier scolaire de l'année 2016 présenté par M le Maire, le Conseil Municipal propose l'ouverture des activités A.L.S.H. du jeudi 7 au Vendredi 29 Juillet 2016.

Pour les externes, les horaires seront de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour les demi-pensionnaires, ils seront accueillis de 9h00 à 17h00.

Durant l'ouverture de l'A.L.S.H. de Juillet 2016, l'accueil en garderie sera ouvert le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h00.

Le Conseil Municipal valide cette organisation.

2016/33 : Nouvelle équipe d'encadrement pour l'A.L.S.H.de Juillet 2016

Madame Delphine VANKEMMEL, adjointe, donne des informations concernant l'équipe d'encadrement qui devra se mettre en place pour l'A.L.S.H. de Juillet 2016.

Une vingtaine de candidatures, de courriers de motivation et de curriculum vitae ont été reçus en Mairie. Il s'agit de demandes en tant qu'animateurs titulaires, animateurs stagiaires et également en qualité d'animateurs au pair. Les animateurs au pair sont considérés par l'U.R.S.S.A.F comme des animateurs non rémunérés.

Au niveau de l'équipe d'animation, les entretiens préalables au recrutement auront lieu très prochainement. A l'issue de ces derniers, la liste des animateurs pressentis sera présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M le Maire et à l'adjoint chargé de l'A.L.S.H. de pourvoir les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'A.L.S.H.

2016/34 : Tarif d'inscription A.L.S.H. pour Juillet 2016 ;

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux tarifs pour l'A.L.S.H. de juillet 2016

TARIFS HEBDOMADAIRES POUR LE A.L.S.H 2016

Tranches Quotient Familial(QF)	Régime	Tarif selon Quotient Familial								
		1 enfant			2 enfants			3 enfants		
		2 jours	4 jours	5 jours	2 jours	4 jours	5 jours	2 jours	4 Jours	5 jours
1 ^{ère} inférieure (QF à 600€)	Externe	14.10€	28.20€	35.20€	28.20€	56.40€	70.40€	42.30€	84.60€	105.60€
	D-P	19.40€	38.80€	48.50€	38.80€	77.60€	97.00€	58.20€	116.40€	145.50€
2 ^{ème} comprise (QF entre 601 et 1000€)	Externe	14.30€	28.60€	35.70€	28.60€	57.20€	71.40€	42.90€	85.80€	107.10€
	D-P	19.65€	39.30€	49.00€	39.30€	78.60€	98.00€	58.95€	117.90€	147.00€
3 ^{ème} supérieure (QF à 1001€)	Externe	14.60€	29.20€	36.50€	29.20€	58.40€	73.00€	43.80€	87.60€	109.50€
	D-P	19.90€	39.80€	49.50€	39.80€	79.60€	99.00€	59.70€	119.40€	148.50€

Comme l'année précédente, est compris dans le tarif externe la fourniture du PIQUE-NIQUE lors des sorties. Cette solution présente l'avantage d'un pique-nique identique pour tous les enfants quel que soit le régime choisi (externe ou demi-pensionnaire). Un supplément de 7,50€ sera demandé aux familles pour les externes pendant la semaine de camping.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette augmentation pour l'année 2016.

2016/35 : Barème de rémunération du personnel d'encadrement de Juillet 2016

Concernant le barème de rémunération du personnel d'encadrement, Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble de ses collègues puissent réfléchir de manière approfondie.

De ce fait, le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet à la prochaine séance de Conseil Municipal qui aura lieu fin mars ou début Avril 2016. Le sujet est moins pressant que les autres sujets car les contrats de travail seront établis fin Avril ou Mai 2016.

2016/36 : Présentation du budget primitif 2016 – achats à prévoir – travaux à programmer et chantiers 2016

M le Maire rappelle que le budget primitif 2016 est en cours de délibération et qu'il convient à ses adjoints de préparer les projets et de les chiffrer afin de pouvoir les inscrire au budget

2016/37 : Questions et informations diverses :

A – Réflexions sur l'éclairage gratuit de la salle des sports pour le tennis Club

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'éclairage gratuite pour des entraînements.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter un devis pour le remplacement de cet éclairage afin de pouvoir réaliser des économies et d'y ajouter une option, une détection des présences pour cet allumage afin d'envisager le remplacement du dispositif des jetons.

Plusieurs pistes ont été explorées pour répondre à la demande de gratuité de cette association à titre d'exemple, le versement d'une subvention compensatrice. Une dernière solution est envisagée, elle consiste à donner des jetons aux associations.

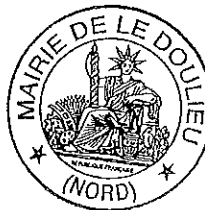
Il serait possible de comptabiliser les jetons vendus par association au cours des exercices comptables 2013, 2014, 2015, de faire une moyenne et de leur accorder un quota prenant en considération cette moyenne, en y ajoutant 10%.

Cette solution sera proposée à M le trésorier, car pour l'instant, la régie ne peut pas être supprimée, car il reste la vente de jetons aux particuliers. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal de fin Mars ou Avril 2016.

B – Financement des travaux à Ecole privée Louise Jonglez

Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues un projet important de travaux à l'école privée Louise Jonglez. Le Conseil d'administration de l'APEL envisage de solliciter une garantie d'emprunt de la part de la commune de Le Douliou.

Les représentants de cette association de gestion sont invités à présenter une demande écrite accompagnée de leur projet chiffré avec le montant de l'emprunt envisagé, les coordonnées du prêteur, la durée, le taux consenti, le plan de financement faisant apparaître l'autofinancement de l'école et toutes les conditions financières. Il est rappelé que les garanties d'emprunts accordées par les collectivités territoriales sont encadrées par la législation.



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,


Daniel VILBOIS.